

Département
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
du conseil : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à
la réunion : 5

SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026

Date de
convocation :
12 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix - neuf février à dix-sept heures trente, s'est réuni en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président.

Étaient présents : 5

MM. Christian GIRARDI, Valérie BIDET (en visio), Brigitte LEVEUR, Bernadette CAPDEVILLE, Claudette PICARD.

Étaient absents : 4

MM. Catherine LARRIEU, Danièle POLONI, Annick PAPON, Dominique REAU.

Objet de la
délibération

Pouvoir de signature :

Mme Valérie BIDET (en visio) à Mme Bernadette CAPDEVILLE.

Finances

-

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS-, Flora BOULBES - Agent social-.

Attribution de
secours
d'urgences

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

φφφφφφφφ

Vu le code de l'action sociale et des familles,
Considérant la situation précaire de certaines familles et personnes sur la commune, Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que [REDACTED]
vivant en couple, domicilié sur la commune d'Aiguillon, se trouve en difficulté.

Publié le

Au vu de son budget fragile, Mme BOULBÈS agent social, demande au Centre Communal d'Action Sociale une aide financière d'urgence d'un montant de 200 € pour participer au paiement d'une facture d'eau.

Après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration
décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'attribution d'une aide financière via le chèque eau suite au partenariat signé avec le concessionnaire AGUR d'un montant de 200 €.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour,
mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian GIRARDI

